

GUIDE DE L'ETUDIANT INTERNATIONAL

2015
2016



Membre fondateur de Sorbonne Paris Cité

Chers étudiants internationaux,

Bienvenue à l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3.



Vous avez choisi de venir étudier dans notre université et nous nous en réjouissons. Pour vous, ce choix est d'abord celui d'une formation de qualité. C'est aussi celui de l'approche d'autres méthodes d'enseignement et d'apprentissage. Ce goût pour la rencontre culturelle, linguistique et scientifique, cette volonté de découverte, d'échange et d'ouverture, nous les partageons.

C'est pourquoi l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 a fait de l'accueil et de la formation des étudiants internationaux et d'échange un axe majeur de sa politique d'établissement. Chaque année, ce sont plus de 850 étudiants qui sont accueillis dans le cadre d'échanges, et sur les quelque 18 000 étudiants que compte notre université, près d'un tiers sont internationaux. Cet effort est encore plus affirmé dans le domaine de la recherche : près de 60% des 1 500 doctorants de cette université sont des étudiants internationaux dont 200 en cotutelle internationale.

Située en plein cœur de Paris, l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 propose des formations dans le domaine des arts, lettres, langues, de la culture, et des sciences humaines. Composée de trois grandes Unités de Formation et de Recherche (Arts & Médias ; Langues, Littératures, Cultures et Sociétés étrangères ; Littérature, Linguistique, Didactique), de l'Institut des Hautes Études de l'Amérique Latine et de l'École Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs, l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 propose 73 options de formations de licence, 57 spécialités de master et 5 domaines de recherches doctorales.

Ce guide est là pour vous informer et vous accompagner au cours de vos démarches d'inscription ainsi que tout au long de votre séjour.

Emmanuel FRAISSE

Vice-président délégué aux relations internationales et européennes



SOMMAIRE

1. Profil étudiant et procédures d'inscription	4
Étudiant en programme d'échange	5
Étudiant en candidature individuelle	7
2. Étudier à l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3	11
Les études à l'Université	13
Deux types d'inscription	14
Évaluation des connaissances	15
Direction des Bibliothèques Universitaires	17
3. Votre séjour à Paris	19
Formalités d'entrée et de séjour	21
Santé et assurances	26
Trouver un logement	31
Équiper son logement	35
Transports	36
Budget et finances	38
Travailler en France	40
4. La vie à l'Université	43
Vie culturelle	45
Sport	48
Vie sociale et accompagnement de projets	49
5. Logement, adresses utiles	50
6. Les sites de la Sorbonne Nouvelle	57
7. Calendrier universitaire	58
8. Lexique	60

PROFIL ÉTUDIANT ET PROCÉDURES D'INSCRIPTION

Ce guide s'adresse à deux publics d'étudiants étrangers : les étudiants en programme d'échange et les étudiants en candidature individuelle. Les profils sont différents et pour certaines questions, les informations vous concernant peuvent varier.

Les étudiants étrangers en programme d'échange sont accueillis à l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 dans le cadre d'une convention passée avec leur université. Les cours suivis à la Sorbonne Nouvelle sont validés dans l'université d'origine grâce à un contrat d'études signé au préalable. Le séjour d'études à l'université ne débouche donc pas sur la délivrance d'un diplôme français.

Les étudiants étrangers en candidature individuelle suivent tout ou partie de leurs études supérieures à l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3, leur but étant d'obtenir un diplôme universitaire français. La scolarité se déroule donc entièrement au sein de notre université. Les étudiants étrangers en candidature individuelle trouveront le détail des informations pratiques liées à leur cursus dans le Guide de l'étudiant. Pour toute information s'adresser au département et au service de scolarité de l'UFR concernée.



ÉTUDIANTS EN PROGRAMME D'ÉCHANGE

LE SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPÉENNES (SRIE)

En tant qu'étudiant d'échange, votre interlocuteur principal à l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 est le Service des Relations Internationales et Européennes qui :

- accueille et oriente les étudiants d'échange et les enseignants-chercheurs invités ;
- suit les étudiants et les enseignants de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 qui partent en mobilité ;
- gère l'ensemble des activités internationales de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3.

SRIE

13 rue Santeuil, 3^e étage
Bureaux 317 à 321 - Bât B
ouverts au public de 13h à 17h

Tél : +33(0)1 45 87 41 84
Fax : +33(0)1 45 87 48 01
rel.int@univ-paris3.fr
www.univ-paris3.fr/ri

VOS DÉMARCHES

1. Avant votre arrivée

- Assurez-vous que vous avez été annoncé à notre service par votre université d'origine ;
- Complétez le formulaire de pré-inscription en ligne (on-line application form) ;
- Faites-le signer par un responsable de l'université d'origine puis envoyez-le au Service des Relations Internationales et européennes de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3.

2. À votre arrivée

- Une réunion d'accueil est organisée avant le début du semestre.
- Vous passerez un test d'évaluation linguistique. Un stage intensif de français est proposé aux étudiants ayant le plus faible niveau pendant la semaine précédant le début des cours. Des cours de langue, méthodologie et culture vous seront également proposés gratuitement pendant l'année universitaire.
- Vous ferez votre inscription pédagogique dans votre département en choisissant les Unités d'Enseignement (UE) qui correspondent au contrat d'études signé dans votre université d'origine.

3. Logement

- Les étudiants pour lesquels un logement universitaire a été réservé doivent se présenter à l'accueil international du CROUS dont l'adresse a été communiquée.

4. Avant votre départ

- Si vous êtes étudiant Erasmus, faites signer l'attestation de fin de séjour par le coordinateur institutionnel Erasmus.

Rappel : Les relevés de notes que vous obtiendrez au sein de notre université vous permettront de faire valider vos examens à votre retour dans l'université d'origine. Cependant, vous n'obtiendrez pas de diplôme de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3.

ÉTUDIANTS EN CANDIDATURE INDIVIDUELLE

LES Unités de Formation et de Recherche (UFR)

Les étudiants en candidature individuelle doivent s'adresser au service de la scolarité de l'UFR concernée par la formation qu'ils ont choisie de suivre :



UFR Arts & Médias

Campus Censier, bureau 200B - Bât B

Responsable : Tél : 01 45 87 79 63

scolarite-ufr-am@univ-paris3.fr

UFR Langue, Littérature, Cultures et Sociétés Étrangères (LLCSE)

Campus Censier, bureau 343 - Bât C

Responsable : M^{me} Nathalie Volette - Tél : 01 45 87 78 10

scolarite-ufr-llcse@univ-paris3.fr

UFR Littérature, Linguistique, Didactique (LLD)

Campus Censier, bureau 417 - Bât B

Responsable : M^{me} Evelyne Echard - Tél : 01 45 87 78 08

scolarite-ufr-lld@univ-paris3.fr

MODALITÉS D'ADMISSION

Inscription en 1^{ère} année de licence

De nationalité étrangère (sauf UE et EEE) et titulaire (ou bientôt) d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires, vous devez remplir les conditions d'accès à l'université dans le pays où vous avez fait vos études (attention, dans certains pays, le diplôme de fin d'études secondaires n'est pas suffisant).

Vous êtes ressortissant de l'Union européenne et de l'EEE :

Si vous êtes résident d'un pays qui relève de la procédure Campus France, vous devez vous inscrire sur le site www.campusfrance.org

Vous pourrez alors télécharger le dossier de demande d'admission préalable.

Si vous êtes résident d'un pays qui ne relève pas de Campus France, vous pourrez retirer ce dossier auprès du service culturel de l'ambassade de France du pays où vous résidez (retrait du dossier formulaire blanc) ou le télécharger sur le site du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Vous résidez en France :

Vous pouvez retirer le dossier de demande d'admission préalable auprès de l'UFR de votre choix. La traduction originale de vos diplômes vous sera demandée.

La suite des démarches (et notamment le passage du test de français) vous sera communiquée lors du dépôt du dossier.

Admission 2^e, 3^e année de licence et en Master

Les demandes d'admission au niveau de la 3^e année de Licence ou du Master se font en ligne à partir de notre site internet :

rubrique **Formation > Scolarité > S'inscrire**

Une fois admis, vous devez procéder à votre inscription administrative et pédagogique (voir le site internet de l'Université : www.univ-paris3.fr).

Important : N'oubliez pas de bien respecter les étapes de la procédure qui vous concernent et de renvoyer le dossier après la saisie du formulaire.

Inscription en doctorat

Vous trouverez un formulaire d'inscription ainsi que la liste des pièces à joindre sur le site de l'université (www.univ-paris3.fr/inscription). Une fois complétées, les demandes d'admission doivent être envoyées au service des doctorats, uniquement par voie postale avant le **31 octobre 2015**. L'étudiant doit être titulaire d'un Master 2 ou d'un diplôme équivalent (5 années d'études). L'inscription à la préparation du doctorat est soumise à l'autorisation du chef d'établissement, sur proposition du responsable de l'École Doctorale et avis du directeur de thèse. Les autorisations d'inscription administrative seront transmises à partir de début novembre.

Co-tutelle de thèse

La co-tutelle de thèse permet à l'étudiant d'effectuer son travail de recherche par périodes successives dans deux équipes de recherche : l'une en France et l'autre à l'étranger. Ce travail est réalisé sous la direction conjointe d'un directeur de thèse à la Sorbonne Nouvelle et de son homologue dans l'établissement étranger ; la soutenance a lieu dans l'un des deux établissements. L'étudiant obtient alors le titre de Docteur de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 ainsi que de l'établissement étranger partenaire.

Une convention de co-tutelle doit être signée par les deux établissements, soit avant l'inscription en doctorat, soit pendant la première année de thèse.

La convention fixe les périodes de travail dans chacun des établissements, les conditions et le lieu de soutenance, la langue de rédaction de la thèse. Des subventions de co-tutelle sont possibles. Pour plus d'informations, adressez-vous à votre école doctorale.

Adresse d'accueil du Service des doctorats

4 rue des Irlandais
75005 Paris
Tél : 01 55 43 09 90

Adresse postale : Service des doctorats

13 rue Santeuil
75005 Paris

Relais Relations Internationales à la Maison de Recherche

4 rue des Irlandais
75005 Paris
Tél : 01 55 43 08 94

Les écoles doctorales

◆ 6 aires de recherches doctorales, représentées par les cinq écoles doctorales de l'université :

ED 120 « Littérature française et comparée »

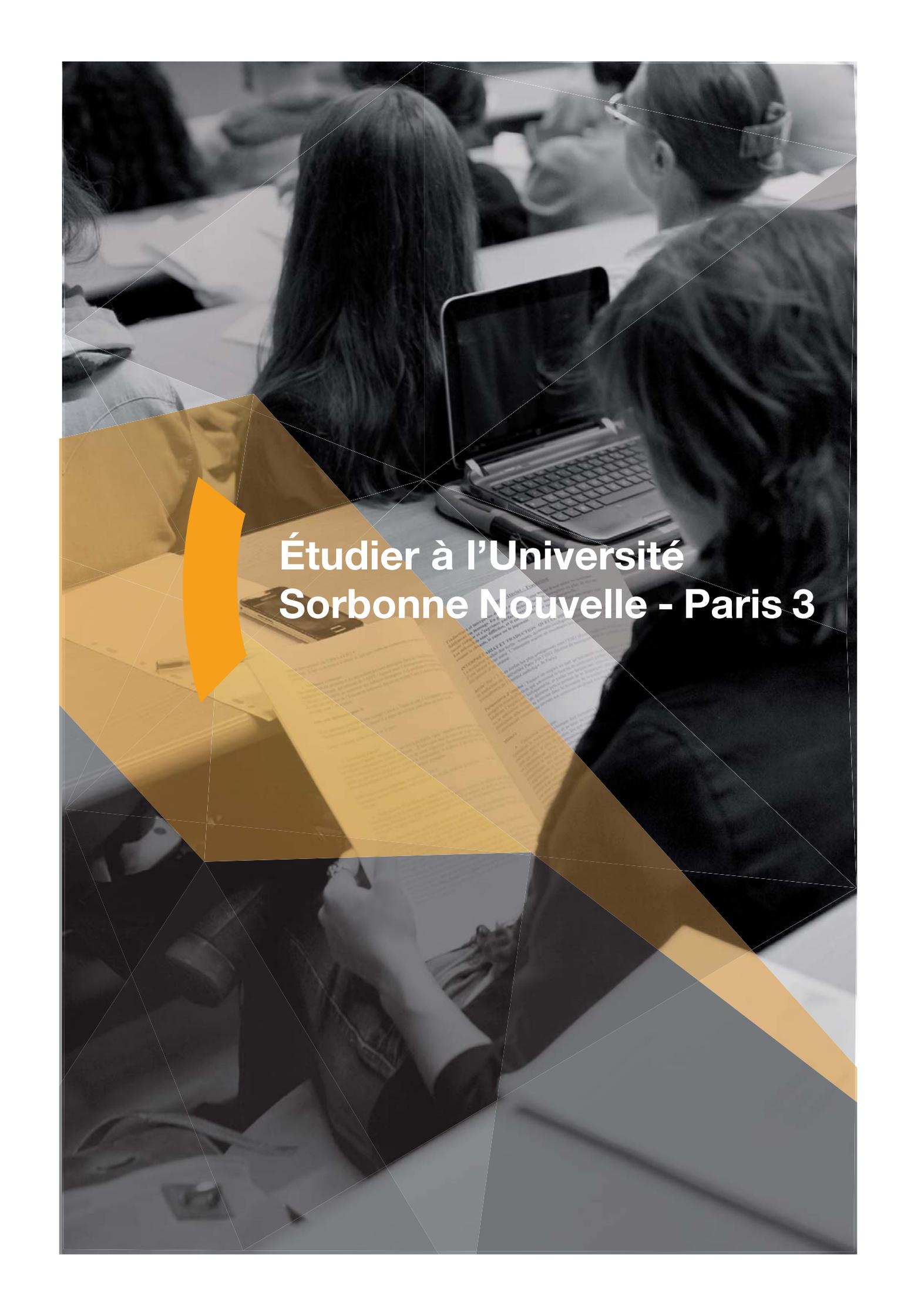
ED 122 « Europe latine - Amérique latine »

ED 267 « Arts et Médias »

ED 268 « Langage et Langues : description, théorisation, transmission »

ED 514 « EDEAGE - Études Anglophones, Germanophones et Européennes »



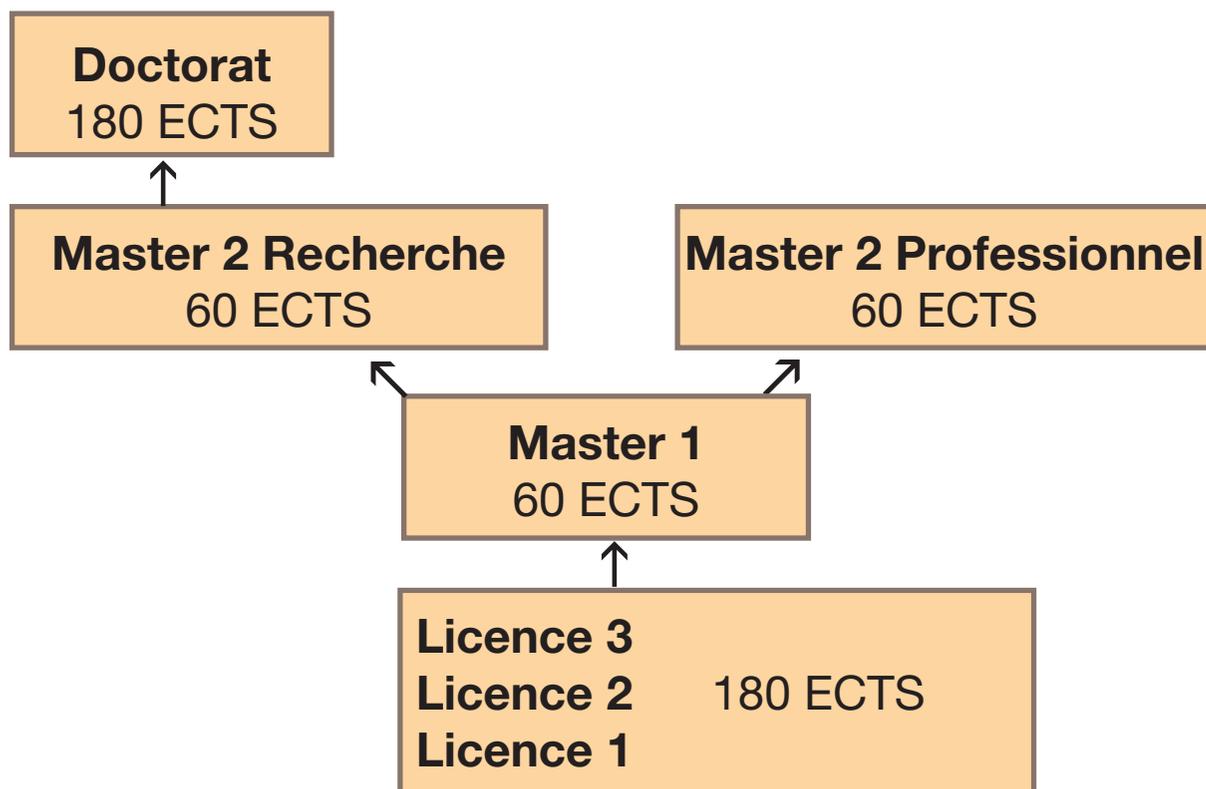


**Étudier à l'Université
Sorbonne Nouvelle - Paris 3**

LES ÉTUDES À L'UNIVERSITÉ

Organisation des études

Depuis 2005, les études à l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 sont organisées en trois niveaux : Licence, Master, Doctorat (LMD).



Chaque département possède une documentation spécifique précisant le contenu de ses diplômes et le détail des enseignements qui y correspondent. Cette documentation est consultable au Service d'Information et d'Orientation (SIO) et dans les départements.



DEUX TYPES D'INSCRIPTION

L'inscription à l'université se fait en deux temps :

L'inscription administrative (IA) est obligatoire, annuelle et personnelle. Elle confère la qualité d'étudiant et se traduit concrètement par **le paiement des frais d'inscription et la délivrance de la carte étudiant.** Elle s'effectue auprès de la scolarité d'UFR de la formation suivie.

Les frais d'inscription comprennent les droits de scolarité et la cotisation à la Sécurité sociale, (couverture santé obligatoire pour les étudiants âgés de plus de 20 ans et de moins de 28 ans), à titre indicatif, ils étaient fixés à 188.10€ pour une Licence, 259.10€ pour un Master, 393€ pour un Doctorat en 2014-2015, à ceci s'ajoutent les frais de la médecine préventive qui s'élèvent à environ 5 euros. La médecine préventive est un lieu où divers personnels de santé (infirmières, psychologues, nutritionnistes, etc.) accueillent les étudiants afin de leur dispenser des soins médicaux gratuits et de qualité.

Les étudiants en programme d'échange et les boursiers du gouvernement français sont exonérés des droits de scolarité ; ils restent cependant redevables de la cotisation à la Sécurité sociale étudiante.

Retrouvez **le calendrier des IA et toutes les informations sur vos démarches d'inscription administrative** sur la page : <http://www.univ-paris3.fr/ia>

Une fois l'inscription administrative effectuée, il vous faut procéder à votre inscription pédagogique.

L'inscription pédagogique (IP) correspond au choix des enseignements de la formation suivie et permet de fixer l'emploi du temps.

Elle s'effectue en ligne avant le début des cours.

Les étudiants doivent suivre des **cours magistraux (CM)** et des **travaux dirigés (TD)**. Pour choisir les cours que vous allez suivre, consultez les brochures qui contiennent les intitulés et descriptifs des cours et des ECTS/crédits.

Les étudiants en programme d'échange doivent s'inscrire obligatoirement à l'ensemble d'une unité d'enseignement (UE) pour que leurs résultats soient validés en ECTS/Crédits.

Retrouvez **le calendrier des IP et toutes les informations sur votre inscription pédagogique** en septembre sur la page : <http://www.univ-paris3.fr/ipweb>

ÉVALUATION DES CONNAISSANCES

Notation et contrôle des connaissances

À l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3, comme dans toutes les universités françaises, la réussite académique est évaluée selon un système de notation compris entre 0 (minimum) et 20 (maximum). La note minimale permettant de valider une matière est 10. Des mentions sont associées aux notes égales ou supérieures à 10 :

« très bien » pour des résultats compris entre 16 et 20, « bien » pour 14 -15, « assez bien » pour 12 -13, « passable » pour 10 -11.



Le Système européen de Transfert de Crédits

(European Credit Transfer System - ECTS)

Le système ECTS garantit au sein de l'Europe la reconnaissance académique de la période d'études effectuée dans une université partenaire.

Le système ECTS suppose :

- La rédaction, avant le départ, d'un contrat d'études signé par l'étudiant et les établissements d'origine et d'accueil, où sont indiqués les crédits ECTS qui seront attribués, une fois que l'étudiant aura réussi les épreuves d'évaluation ;

- L'établissement d'un relevé de notes indiquant les résultats universitaires obtenus, transférables d'un établissement à l'autre ; il mentionne pour chaque cours suivi les notes obtenues d'après le système local de notation et les crédits ECTS.

DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

Les bibliothèques de la Direction des Bibliothèques Universitaires (DBU) de la Sorbonne Nouvelle mettent à votre disposition de riches collections d'ouvrages et de périodiques imprimés ainsi que des espaces de travail et des services concomitants (prêt, prêt entre bibliothèques, photocopie, impression, connexion au WiFi,...).

A cette documentation traditionnelle, s'ajoutent désormais des ressources électroniques. Plus de 150 bases de données sont consultables sur place ou à distance via la portail Virtuose+.

La DBU est composée de 9 bibliothèques universitaires et de 4 bibliothèques associées :



Bibliothèque centrale
Campus Censier - Bât C
13 rue Santeuil - 75005 Paris
Tél : 01 45 87 48 29
bibliothèque@univ-paris3.fr
www.dbu.univ-paris3.fr

LES BIBLIOTHÈQUES INTERUNIVERSITAIRES

Certaines bibliothèques rattachées à plusieurs universités mettent à la disposition des étudiants des fonds anciens très riches.

Bibliothèque Sainte-Geneviève (BSG)

La bibliothèque Sainte-Geneviève propose un grand choix de titres de périodiques et d'imprimés ainsi qu'une importante collection de micros-formes et de CD-ROM. Consultation uniquement sur place.



BSG

10 Place du Panthéon
75005 PARIS

www-bsg.univ-paris1.fr

Filiale de la bibliothèque Sainte-Geneviève, **la bibliothèque nordique** contient un fonds finno-scandinave (Danemark-Finlande-Groënland-Islande-Norvège-Suède-Pays baltes). Prêt à domicile possible.

Bibliothèque Sainte-Barbe (BSB)

Cette bibliothèque, ouverte au public depuis mars 2009, s'adresse essentiellement aux étudiants du 1^{er} et 2nd cycles.

Elle propose en libre-accès des collections empruntables en droit, sciences politiques, sciences économiques et de gestion, sciences humaines et sociales, langues, littératures et arts.

BSB

4 rue Valette - 75005 PARIS

Tél : 01 56 81 76 00

Fax : 01 46 34 15 53

www.bsb.univ-paris3.fr

Pour plus d'informations sur les bibliothèques, reportez-vous au Guide de l'étudiant, p 52.



Votre séjour à Paris



FORMALITÉS D'ENTRÉE ET DE SÉJOUR

Vous avez été accepté dans le cadre d'un échange ou bien vous avez reçu la confirmation de pré-inscription (ou inscription) en candidature individuelle à l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3. Il s'agit maintenant de bien préparer votre entrée en France et votre séjour. Selon votre nationalité vous aurez peut-être à demander un visa valant titre de séjour.

Avant l'arrivée en France...

Assurez-vous que la validité de votre passeport couvre au moins toute la durée de séjour prévue.

Dispense de visa

Sont dispensés de visa les ressortissants de l'Union Européenne, ainsi que de la Suisse, de l'Islande, de la Norvège, du Liechtenstein ou encore d'Andorre, de Monaco, du Vatican et de Saint-Marin.

Les titulaires de passeports diplomatiques peuvent également être dispensés de visa long séjour, à condition de présenter une lettre d'introduction du Ministère des Affaires étrangères de leur pays d'origine.

Attention ! Les étudiants venant de Bulgarie ou de Roumanie doivent faire une demande de visa « long séjour » et obtenir une carte de séjour **s'ils veulent travailler en France**. Le titre de séjour facilitera les versements de l'aide au logement par la Caisse d'Allocations Familiales.

Séjour de moins de 6 mois

Si vous comptez rester moins de six mois, faites une demande de visa « temporaire » étudiant, d'une durée maximum de 6 mois, auprès du Consulat de France dans votre pays en produisant tous les documents nécessaires. Ce visa ne vous permet pas d'obtenir un titre de séjour une fois en France.

Séjour de plus de 6 mois

Si vous voulez rester plus de 6 mois, déposez un dossier de demande de visa long séjour valant titre de séjour auprès du consulat de France dans votre pays d'origine en joignant le formulaire de « demande d'attestation OFII ».

Les documents officiels en langue étrangère doivent être traduits soit par un traducteur assermenté près de la Cour d'Appel de Paris (www.ceticap.com), soit par les Services consulaires de votre pays en France.

Liste des documents à emporter avec vous

Pour les étudiants d'échange

- ⇒ Le passeport en cours de validité ou la carte d'identité nationale
- ⇒ Le visa étudiant pour les étudiants hors Union Européenne
- ⇒ La lettre d'acceptation dans le cadre d'un échange ou l'attestation d'inscription
- ⇒ Le justificatif d'affiliation à la Sécurité Sociale : carte européenne d'assurance maladie, valide jusqu'au 30/09/2016 ; Imprimé SE 401Q 102 pour le Québec
- ⇒ Le justificatif de ressources financières
- ⇒ Le carnet de santé et de vaccination
- ⇒ Des photos d'identité
- ⇒ Un permis de conduire valide qui vous permettra de conduire pendant deux ans en France, tant que vous bénéficierez d'un titre de séjour étudiant
- ⇒ Une carte grise ou un titre de propriété du véhicule si vous amenez un véhicule

Pour les étudiants en candidature individuelle

- ⇒ Le passeport en cours de validité ou la carte d'identité nationale
- ⇒ Le visa étudiant pour les étudiants hors Union Européenne
- ⇒ Les diplômes obtenus dans le pays d'origine, ainsi que les copies traduites et légalisées
- ⇒ Le relevé détaillé des notes obtenues par matière au cours des dernières années de scolarité ou d'études supérieures ainsi que sa copie traduite et légalisée
- ⇒ L'attestation de pré-inscription ou d'inscription dans l'établissement choisi
- ⇒ Le justificatif de ressources financières
- ⇒ L'acte de naissance ou duplicata et sa copie traduite et légalisée
- ⇒ Le carnet de santé et de vaccination
- ⇒ Des photos d'identité
- ⇒ Un permis de conduire valide qui vous permettra de conduire pendant deux ans en France, tant que vous bénéficierez d'un titre de séjour étudiant
- ⇒ Une carte grise ou un titre de propriété du véhicule si vous amenez un véhicule

UNE FOIS EN FRANCE....

Première demande de carte de séjour

Depuis le 1^{er} juin 2009, les titulaires d'un visa d'une durée supérieure à trois mois portant la mention « étudiant », sont dispensés de solliciter une carte de séjour temporaire la première année de leur séjour en France.

Dès votre arrivée en France, vous devez adresser, par lettre recommandée avec accusé de réception (document fourni par la Poste), à la direction territoriale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration de votre lieu de résidence (www.ofii.fr) :

- Le formulaire de demande d'attestation OFII, visé par l'autorité diplomatique ou consulaire. Vous aurez complété les rubriques concernant le numéro de votre visa, votre date d'entrée en France ou dans l'espace Schengen et votre adresse en France avant l'envoi.
- La copie des pages de votre passeport où figurent les informations relatives à votre identité, le visa et le cachet attestant de votre entrée en France ou dans l'espace Schengen.

Dès réception de l'ensemble de ces documents, l'OFII enregistre votre dossier et vous adresse par courrier (lettre simple) une attestation de dépôt de dossier et vous convoque, toujours par lettre simple, pour passer la visite médicale et valider votre visa.

Vous recevrez en plus de votre convocation, une lettre-timbre sur laquelle il faudra coller un timbre OMI (ANAEM) de 58 €, que vous pourrez vous procurer auprès des bureaux de tabac ou des centres des impôts.

Si vous êtes domicilié à Paris, vous pouvez faire vos démarches auprès du Service Accueil Étudiants Étrangers de la Cité internationale universitaire de Paris (CIUP) en vous y présentant sans rendez-vous du 16 septembre au 22 novembre.

CIUP

17 bd Jourdan
75014 Paris
RER B Cité Universitaire

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi de 9h à 16h30

Le service « acc&ss Paris Centre » accueille les étudiants étrangers tout le reste de l'année, du lundi au vendredi de 9h à 17h, sauf le jeudi de 14h à 17h.

www.ciup.fr/access/

Mail : access@ciup.fr.

Renouvellement de carte de séjour

Vous devez prendre rendez-vous sur le site de la Préfecture de police uniquement : www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr

Rubrique : [Démarches](#) > [Services en ligne](#) > [Prises de rendez-vous](#)

Si vous n'habitez pas à Paris, veuillez prendre contact avec la préfecture de votre lieu de résidence.

SANTÉ ET ASSURANCES

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'Assurance Maladie est obligatoire en France

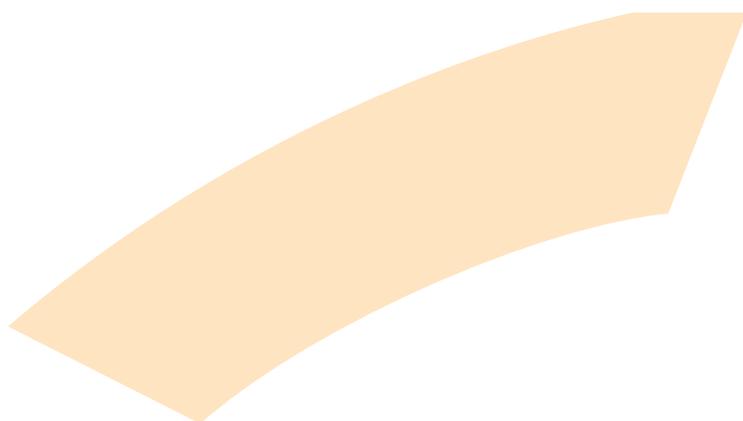
Étudiant européen	<p>Vous devez arriver avec une Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) délivrée par votre assurance maladie dans le pays d'origine.</p> <p>Les étudiants suisses bénéficient d'un statut spécial ; renseignez-vous auprès de votre assureur.</p>
Étudiant québécois	<p>Vous apportez le formulaire conventionné (Imprimé SE 401Q102), validé et tamponné par l'organisme qui le délivre. Il doit obligatoirement mentionner que l'étudiant est assuré pour toute la durée du séjour.</p>
Autres nationalités	<p>Moins de 28 ans : vous adhérez au régime étudiant de la Sécurité Sociale lors de l'inscription à l'université en réglant la cotisation (pour indication 213 euros pour l'année 2014/2015). Le régime étudiant de la sécurité sociale donne droit aux remboursements pour la période du 1^{er} octobre au 30 septembre, à hauteur de 70 % des frais médicaux et de 35 à 65 % des produits pharmaceutiques.</p> <p>Plus de 28 ans : vous devez souscrire une assurance personnelle, sinon, vous devrez payer l'intégralité des soins, des médicaments et des frais d'hospitalisation. Si vous habitez en France depuis plus de 3 mois et si vous ne dépassez pas le plafond mensuel fixé à 549 € (823 € pour un couple), vous pouvez bénéficier gratuitement de la Couverture Maladie Universelle (CMU). La demande doit être déposée auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du lieu de résidence. Un délai d'attente d'un mois environ est à prévoir pour obtenir une réponse.</p>
Étudiant salarié	<p>Si vous travaillez au minimum 60 heures par mois, ou 120 heures par trimestre et que vous êtes déclaré par votre employeur, vous êtes automatiquement « assuré social » dans la mesure où votre activité s'exerce sur toute l'année universitaire.</p>

Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris (CPAM)

Pour se renseigner et pour obtenir directement le remboursement des frais médicaux, s'adresser à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du lieu de résidence.

Étudiants habitant en banlieue parisienne : renseignez-vous pour connaître les coordonnées de la CPAM du lieu de résidence.

www.ameli.fr



Les étudiants étrangers boursiers du gouvernement français ou boursiers de l'Enseignement supérieur français sont dispensés des cotisations de la Sécurité Sociale.

L'assurance santé complémentaire : les mutuelles

La Sécurité Sociale ne rembourse qu'une partie des dépenses, sauf en cas d'intervention chirurgicale, de maternité ou de longue maladie. Il est vivement conseillé de compléter ce remboursement en adhérant à une mutuelle ou à une compagnie d'assurances qui, moyennant une cotisation, verse aux assurés des remboursements complémentaires.

Les deux sécurités sociales étudiantes (LMDE et SMEREP) proposent des complémentaires santé.

À vous de choisir celle qui vous convient le mieux !

LMDE

7 rue Danton
75006 PARIS
Tél : 09 69 36 96 01

www.lmde.fr

SMEREP

54 bd Saint Michel
et 3 rue Lacépède
75005 PARIS
Tél : 01 56 54 36 34

www.smerep.fr

SOINS ET PRÉVENTION

Services de l'université

Au sein de l'université vous trouverez un service de médecine préventive. Il est accessible à tous les étudiants et les consultations sont gratuites. Ce service médical met à votre disposition un médecin, une assistante sociale ou un psychologue et peut vous fournir des certificats médicaux. Il existe aussi une infirmerie, où les étudiants peuvent bénéficier de soins gratuits.

Le service de Médecine préventive organise régulièrement des journées d'information.

Médecine préventive

Campus Censier
Bureau 247, 2^e étage - Bât A
Tél : 01 45 87 40 32
Du lundi au vendredi
de 9h à 17h

Infirmerie

Campus Censier
Bureau 22, RDC - Bât A
Tél : 01 45 87 40 30

Soins et prévention à l'extérieur de l'université

En France, chacun peut choisir son médecin. Vous pouvez consulter des médecins généralistes ou des spécialistes en prenant rendez-vous au préalable dans une clinique, dans un centre de santé, dans un hôpital ou auprès d'un cabinet privé.

Lorsque vous prenez rendez-vous, assurez-vous que le médecin est « conventionné » (c'est-à-dire qu'il a passé une convention avec la Sécurité Sociale) et que les honoraires qu'il demande ne dépassent pas le seuil de remboursement de la Sécurité Sociale. Le délai pour obtenir un rendez-vous est parfois long, il est conseillé de s'y prendre à l'avance.

En cas d'urgence, vous pouvez être transporté vers un centre hospitalier, après avoir sollicité une intervention en appelant les numéros d'urgence (fournis en annexe).

Attention : De nombreux médicaments ne peuvent être délivrés autrement que sur présentation d'une ordonnance établie par un médecin. Par ailleurs, seuls les médicaments achetés sur ordonnance peuvent être remboursés.

Centre de santé Interuniversitaire

Possibilité de consultations médicales en Anglais.

Centre des Sts-Pères - Porte T145 (R+1)

45 rue des Saints-Pères - 75006 PARIS

Tél : 01 42.86.21.29

mail : accueil@siumpss.parisdescartes.fr

Aide psychologique et pédagogique : relais social international

Animée par des professionnels, cette antenne vous permet de rencontrer des psychologues et un enseignant à l'écoute de vos difficultés personnelles et universitaires.

Ces personnes sont là pour vous aider à soutenir vos projets et vous accueillent gratuitement sur rendez-vous et, si vous le souhaitez, anonymement. De plus, le Relais social comporte une antenne administrative pour faciliter vos demandes d'obtention de carte de séjour et d'aide financière au logement.

Résidence André Honnorat (RDC)
Cité internationale universitaire de Paris
19 bd Jourdan - 75014 PARIS
Tél : 01 44 16 64 00

Service social

Pour toute préoccupation d'ordre personnel, familial ou financier, vous pouvez rencontrer des assistantes sociales au sein de l'université.

Des aides financières ponctuelles pourront être proposées aux étudiants en réelle difficulté.

Campus Censier
Bureau 222 - Bât A
Tél : 01 45 87 40 89

TROUVER UN LOGEMENT

Paris est une ville qui accueille des gens venus des quatre coins du monde, et qui abrite intra-muros huit universités. Son statut de métropole, de capitale des arts et de ville universitaire rend le logement à Paris rare et cher.

L'offre de logement étudiant à Paris



L'université ne possède qu'un nombre réduit de places pour les étudiants d'échange. Nous vous conseillons donc de rechercher par vous-même une chambre en résidence ou un logement « en ville » en vous y prenant longtemps à l'avance. Vous trouverez à la fin de ce guide une liste de résidences privées et de foyers qui

proposent des chambres ou des appartements ainsi que les adresses et sites Internet d'organismes qui pourraient vous aider dans votre démarche de recherche d'un logement.

Par ailleurs, vous pouvez faire appel au service « logement en ville » du CROUS, qui sert d'intermédiaire entre propriétaires et étudiants, pour la location de chambres, de studios ou de deux-pièces. Les offres de location proposées pendant l'année universitaire sont à pourvoir immédiatement.

Elles peuvent être consultées sur notre site internet :

Rubrique : [International](#) > [Etudiants d'échange](#) > [Information logement](#)
www.lokaviz.fr

CROUS
39 avenue Georges Bernanos
75005 PARIS
Tél : 01 40 51 55 55

Pour vous dépanner quelques nuits :

Auberge de Jeunesse Jules Ferry

8 bd Jules Ferry - 75011 Paris

(M° République)

Tél : 01 43 57 55 60

Lire les petites annonces

Lorsque vous recherchez un logement, vous êtes amené à consulter des petites annonces. Sachez que :

Une **chambre « chez l'habitant »** est une chambre dans un appartement ou une maison, avec accès à la cuisine et à la salle de bain/WC.

Une **studette** est un logement comportant une seule pièce servant de chambre, séjour, coin cuisine, salle de bain/WC.

Une **chambre de bonne** correspond généralement à une studette mansardée au dernier étage. Ce logement est de petite taille, mais doit avoir, selon la réglementation en vigueur, une superficie de 9 m² minimum.

Un **studio** est un logement comportant une seule pièce servant de chambre et de séjour, un coin cuisine intégré ou une cuisine séparée, et salle de bain/WC séparés.

Un **F2** est un logement comportant un séjour, une chambre, une cuisine et une salle de bain/WC.

Un **duplex** est un appartement réparti sur deux étages, avec un escalier intérieur.

Il faut savoir que les WC sont souvent communs (dans le couloir).

La mention **CC** (charges comprises) signifie que les charges locatives (gardiennage et entretien de l'immeuble, souvent eau froide et éventuellement chauffage collectif) sont comprises dans le loyer indiqué.

Vous pouvez consulter dans *iSorbonne* la rubrique « petites annonces ».

La mention « **équipé** » indique que le logement est doté d'une cuisine équipée d'un réfrigérateur au minimum, des plaques chauffantes et d'un évier.

La mention « **meublé** » indique que le logement est doté d'un minimum d'ameublement : lit, table, chaise.

Louer chez un particulier

Si vous louez chez un particulier, il vous sera généralement demandé un justificatif de revenus, la caution d'un tiers - de vos parents le plus souvent - ainsi que l'équivalent d'un mois de loyer remboursable lors de votre départ si aucune dégradation n'a été constatée. Vous devez établir un contrat de location, ou **bail**. Celui-ci est obligatoire. Avant de signer votre bail, il faut faire un **état des lieux**, en notant toutes les imperfections apparentes dans l'appartement. Vous êtes tenu de rendre le logement dans l'état dans lequel vous l'avez trouvé.

Refusez de payer votre loyer en espèces et pensez à demander une quittance de loyer lors du paiement de ce dernier. Cette pièce prouve que vous avez payé votre mois et sert aussi de justificatif de domicile (pour la préfecture, l'opérateur de télécommunications, etc.).

Attention : Avant de s'engager, il est nécessaire de s'informer sur ce qui est exactement inclus dans le loyer demandé, à savoir si les charges (gardiennage, nettoyage et entretien des parties communes de l'immeuble) sont comprises dans le montant du loyer.

En général, les frais de chauffage et d'électricité sont à votre charge et peuvent parfois être assez élevés.

Pour un logement chez l'habitant, il faut s'assurer de la possibilité de recevoir des visites. En cas de départ anticipé, le locataire doit donner au propriétaire, par lettre recommandée avec accusé de réception, un préavis d'un mois en général (trois mois dans les contrats de location par agence). En tant que locataire, il vous reviendra de payer la taxe d'habitation (environ un mois de loyer).

L'assurance logement

L'assurance logement est obligatoire. Elle est à la charge des locataires. Son montant varie en fonction de la surface de l'appartement et des risques couverts. Toutes les mutuelles étudiantes proposent des assurances logement, à partir de 20 € par an.

Les aides financières au logement

En tant qu'étudiant, vous pouvez bénéficier d'un certain nombre d'aides au logement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), même si vous êtes logé en résidence universitaire ou en foyer. Pour remplir en ligne votre demande d'aide au logement (www.caf.fr), munissez-vous de vos coordonnées bancaires ainsi que de vos ressources financières de l'année précédant votre demande.

Les étudiants qui ne sont pas ressortissants de l'Union Européenne ainsi que les ressortissants des derniers pays ayant adhéré à l'UE doivent présenter leur titre de séjour afin de pouvoir bénéficier d'une aide au logement.

Litiges avec un propriétaire

En cas de litige, vous pouvez vous informer et obtenir des conseils et du soutien auprès d'un des organismes suivants :

**INC Institut National de la CNL
Confédération Nationale du Logement**
62 bd Richard Lenoir - 75011 PARIS
Tél : 01 47 00 96 20

**ADIL Association D'Information sur le Logement
(point juridique) sur rendez-vous**
46 bis bd Edgar-Quinet - 75014 PARIS
Tél : 01 42 79 50 50



ÉQUIPER SON LOGEMENT

Énergie

Pour la consommation électrique de votre logement, vous devez faire une demande d'ouverture d'un compteur d'électricité, visitez le site d'Électricité de France (EDF) et/ou repérez l'agence la plus proche de chez vous. Vous pourrez aussi choisir un abonnement ou une formule qui correspond le mieux à votre consommation.

www.edf.fr

Votre logement pourrait être raccordé à un réseau de gaz naturel. L'ouverture d'un compteur de gaz se fait auprès de Gaz de France.

www.dolcevitagazdefrance.fr

Attention : L'installation individuelle d'une source de gaz en bouteille nécessite l'accord du propriétaire ou de l'agence !

Communication

Pour installer une ligne téléphonique, il faut avant tout choisir un opérateur. Il existe plusieurs opérateurs téléphoniques en France qui proposent également un accès Internet (abonnement horaire, ADSL, etc...).

Comparez les différentes offres avant de vous engager, afin de trouver celle qui vous convient le mieux.



TRANSPORTS



À Paris et en Île-de-France

La ville de Paris et la région parisienne sont desservies par tout un réseau de transports en commun : bus, métro, RER, tramway, trains Transilien. Paris et l'Île-de-France sont découpés en 5 zones de transport. Paris se trouve dans la zone 1.

Pour tout renseignement, rendez-vous sur :

www.ratp.fr

A Paris, à vélo...

Un moyen «tendance» de se déplacer à Paris ! Contraction des deux mots vélo et liberté, le **vélib** met à la disposition des Parisiens 20 000 bicyclettes réparties dans 1 800 stations. Le système est idéal pour des trajets assez courts (moins d'une heure) : vous prenez votre vélo à une station située près de votre point de départ et vous le rendez à la station la plus proche de votre point d'arrivée.

Plusieurs formules de paiement sont possibles.

www.velib.paris.fr



En France et au-delà

Pour aller au-delà de l'Île-de-France, vous pouvez prendre le train (train à grande vitesse (TGV) ou train régional), l'avion, le car (Eurolines notamment). Si vous avez moins de 27 ans, vous pouvez bénéficier de réductions sur les voyages en train grâce à la carte 12-27 ans, qui est payante. Elle coûte 49€.

www.sncf.com



BUDGET ET FINANCES

Le compte bancaire

À votre arrivée en France, il est conseillé d'ouvrir un compte bancaire. Il est obligatoire pour les ressortissants des pays non européens.

Dans certains cas, vous pouvez ouvrir un compte bancaire de « non-résident ». Veuillez-vous renseigner auprès de votre banque dans le pays d'origine avant votre départ, afin de connaître la banque correspondante en France ; vous éviterez ainsi de payer des frais supplémentaires.

Documents à fournir pour l'ouverture d'un compte bancaire :

- original et copie du passeport ou de la carte nationale d'identité ;
- justificatif de domicile ;
- carte d'étudiant ou justificatif de pré-inscription ;
- carte de séjour.

Une dizaine de jours après l'ouverture d'un compte, vous disposerez d'un chéquier et/ou d'une carte bancaire. Les chèquiers sont le plus souvent gratuits. En revanche, la carte bancaire, valable pendant deux ans, est facturée.

Vous pourrez alimenter votre compte en banque soit intégralement à votre arrivée (avec des chèques de voyage, par exemple), soit par un transfert de banque à banque à partir de l'étranger.

Le coût de la vie

Un étudiant international doit pouvoir justifier de ressources suffisantes - au moins 450 €/mois - pendant son séjour pour l'obtention du visa valant titre de séjour (relevé bancaire d'un compte en France, attestation de bourse, etc.). En fait, il faut prévoir un minimum de 600 €/mois. Le budget minimal à Paris varie selon le coût du logement.

Pensez à prévoir des frais supplémentaires à votre arrivée : une caution pour votre logement (2 mois de loyer), le montant du loyer, des frais d'installation (équipement du logement, adhésions, abonnements, etc.).

Financer ses études : Bourses

Les étudiants d'échange bénéficient en général d'un soutien financier : bourses de mobilité et, dans certains cas, bourses régionales ou aides financières des fondations pour les étudiants Erasmus, financement sur critères sociaux par l'université d'origine, exonération des frais d'inscription pour tous les étudiants d'échange, possibilité d'heures d'assistantat dans les lycées pour les étudiants acceptés grâce à un accord bilatéral (voir avec les organismes gestionnaires des échanges ou à l'arrivée).

Les étudiants en candidature individuelle peuvent bénéficier de bourses de leur gouvernement d'origine ou de bourses accordées par l'État français.

Adressez-vous aux autorités compétentes de votre pays, longtemps avant le départ : université, Ministère de l'éducation, Service culturel français auprès de l'Ambassade de France, Agence universitaire de la francophonie (www.auf.org) etc. Vous pouvez également solliciter des bourses offertes par certaines organisations internationales (ONU, UNESCO, OMS) ou par des fondations, des entreprises, etc. Ces bourses s'adressent essentiellement aux étudiants de Doctorat. La plupart de ces bourses prennent en compte exclusivement la réussite universitaire de l'étudiant.

L'agence CAMPUS FRANCE assure la gestion des boursiers étrangers en France.

Campus France

28 rue de la Grange aux Belles

75010 PARIS

Tél : 01 40 40 58 58

<http://www.campusfrance.org/fr/>



TRAVAILLER EN FRANCE

Une autre possibilité pour financer ses études ou compléter ses revenus est de travailler, de manière régulière ou ponctuelle.

Travail

Le travail des étrangers non européens en France est soumis à une réglementation qu'il convient de connaître et de respecter.

Depuis 2008, vous n'avez plus besoin de demander une autorisation de travail, tant que vous ne dépassez pas un total de 964 h/an. Vous pouvez vous faire embaucher sur simple présentation de votre titre de séjour étudiant ou sur présentation du récépissé de demande de renouvellement de celui-ci, sans avoir à justifier d'une autorisation particulière délivrée par la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP).

L'employeur qui souhaite embaucher un étudiant étranger doit faire une déclaration préalable auprès de la Préfecture (à Paris : Préfecture de Police) qui a délivré la carte de séjour temporaire que possède l'étudiant, deux jours ouvrables avant cette embauche. Cette déclaration d'emploi est effectuée soit par courrier électronique, soit par lettre recommandée avec accusé de réception.

La déclaration doit être accompagnée d'une copie du titre de séjour ou du visa de long séjour de l'étudiant. Elle doit notamment préciser la nature de l'emploi, la durée du contrat, le nombre d'heures de travail annuel, la date prévue de l'embauche. L'étudiant étranger peut être embauché pour une durée déterminée (CDD) ou pour une durée indéterminée (CDI).

Quelques pistes pour trouver du travail

Entre les « petits boulots » et un partenariat université-entreprise, les possibilités sont diverses.

Les « petits boulots » (garde d'enfants, cours de langues, soutien scolaire, hôtesse d'accueil, distribution de prospectus, fast-food et restauration, etc.) peuvent être trouvés grâce aux petites annonces dans les halls de l'université, au CROUS, dans les publications étudiantes comme L'étudiant (www.letudiant.fr), Phosphore (www.phosphore.com), Studyrama (www.studyrama-jobs.com), Transfac, etc., et grâce au bouche à oreille.

Par ailleurs, le Centre d'information et de documentation de la jeunesse (**CIDJ** - www.cidj.com) publie chaque année une brochure d'information au sujet de l'emploi.

Selon votre domaine et votre niveau d'études, vous pouvez mettre en place un projet professionnel s'intégrant à votre cursus. Il s'agit de stages dans le cadre des Masters - notamment des Masters professionnels, mais pas exclusivement - ou d'un financement doctoral CIFRE, lorsque le Doctorat est suivi conjointement par une université et par une entreprise, cette dernière versant au doctorant une rémunération.

Quelques conseils

Refusez de travailler sans être déclaré (« au noir »). D'abord, c'est illégal ; ensuite, vous risquez de ne pas être payé et, si c'était le cas, vous n'auriez aucun recours, étant donné qu'aucun contrat n'a été signé.

Si vous rencontrez des problèmes avec votre employeur ou un autre salarié, tentez tout d'abord de les régler à l'amiable. Vous pouvez vous adresser aux délégués du personnel ou aux organisations syndicales, dont le rôle est de vous conseiller dans les situations difficiles.

Une fois le contrat arrivé à terme, l'employeur doit vous remettre certains documents à conserver précieusement :

- un certificat de travail, qui reprend les dates de début et de fin de contrat, la fonction occupée, etc.
- une attestation de travail, destinée aux ASSEDIC (Assurance chômage).

Gardez toutes vos fiches de paie.

Il existe une permanence d'accueil et d'orientation juridique pour les étudiants étrangers en salle 416 A du Campus Censier.

Service d'Information et d'Orientation (SIO)

Vous y trouverez un fonds documentaire sur les formations, les professions et le marché de l'emploi ainsi que des conseillers d'orientation et psychologique qui vous reçoivent sur rendez-vous. Des ordinateurs en libre accès sont également mis à disposition des étudiants.

SIO
Campus Censier
Bureau 4 - RDC - Bât B
13 rue Santeuil - 75005 Paris
Tél : 01 45 87 40 01
www.univ-paris3.fr/sio

Bureau de l'Aide à l'Insertion Professionnelle / et des stages (BAIP)

Le BAIP vous aide dans la recherche de stages et la mise en place de conventions. Il propose également des ateliers d'aide à l'insertion professionnelle, à la rédaction de lettres de motivation et du CV.

BAIP / Bureau des stages
Campus Censier
Bureau 6B - RDC - Bât B
Tél : 01 45 87 41 55

Pour plus d'informations, consultez le Guide de l'étudiant p. 36 et p. 38



La vie étudiante

VIE CULTURELLE

La Sorbonne Nouvelle est régulièrement le théâtre de manifestations artistiques et culturelles. Chaque semaine, de nouvelles activités sont annoncées par le service culturel et affichées sur le site internet ou sur les panneaux au rez-de-chaussée du Campus Censier.

Le Service d'Action Culturelle

Le Service d'Action Culturelle dispose d'une billetterie avec des tarifs réduits pour diverses manifestations parisiennes, dans une centaine de lieux (théâtres, musées, cinémas, etc), propose des ateliers de pratiques et aide les étudiants à élaborer des projets collectifs.

Pour plus d'informations, adressez-vous au service culturel ou consultez le Guide de l'étudiant p. 69.



Service d'Action Culturelle

Campus Censier
Bureau 18 - RDC - Bât B
13 rue Santeuil
75005 Paris
Tél : 01 45 87 40 65

www.univ-paris3.fr/cultures

Les départementales

Tous les ans, la Sorbonne Nouvelle organise un grand concours de culture générale au début du second semestre au cours duquel les quinze départements de l'université ainsi que l'ESIT et l'IHEAL s'affrontent par équipes de trois étudiants. Si vous êtes intéressé(e)s par cette action et que vous souhaitez représenter votre département, renseignez-vous auprès du Bureau de la vie étudiante : departementales@univ-paris3.fr

La cinémathèque universitaire

La cinémathèque universitaire dispose d'un fonds de 7 000 films sur pellicule et organise des projections durant toute l'année, du lundi au vendredi, à 12h et 17h (soit un total de 250 films par an). Pour plus de renseignements adressez-vous à la Cinémathèque universitaire ou reportez-vous au Guide de l'étudiant p. 71.

www.univ-paris3.fr/cinematheque



⇒ **information et abonnement :**

Cinémathèque universitaire

Laure Gaudenzi - bureau 217B - Bât B,
13 rue Santeuil, 75005 Paris.

⇒ **projection :**

salle de projection 49 - RDC - Bât A,
13 rue Santeuil, 75005 Paris.

Activités parisiennes

La Ville de Paris propose de nombreuses activités culturelles, parmi lesquelles :

- **La Journée du Patrimoine** (3^e week-end de septembre) : des centaines de monuments historiques prestigieux sont exceptionnellement ouverts au public.
- **Journées Livres en fête** (en octobre) : différentes manifestations gratuites destinées à promouvoir la littérature.

- **Le Printemps des Poètes** (en mars) : manifestation nationale contribuant au retour de la poésie dans l'espace public, *Le Printemps des Poètes* vous fait rencontrer la poésie contemporaine.
- **Le Salon du Livre** (en mars) : le rendez-vous incontournable des amoureux du Livre.
- **La Fête de la musique** (21 juin) célèbre le début de l'été. Tous les musiciens amateurs peuvent improviser des concerts dans les lieux publics et les cafés ; certains professionnels, pour l'occasion, se produisent eux aussi gratuitement.
- **La Fête du cinéma** (en juillet) : une place de cinéma achetée permet de bénéficier de prix réduits (~3,50 €) dans toutes les autres salles pendant les trois jours de la Fête.
- **La nuit des musées** (en mai) : les musées font nocturne durant une nuit entière du mois de mai et ouvrent gratuitement leurs portes.
- **Musées nationaux** : Chaque premier dimanche du mois, les musées nationaux sont gratuits.



SPORT

À l'université

Le service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS) propose différentes activités physiques et sportives pour tous, étudiants et personnels de l'Université. Pour plus de renseignements adressez-vous au Service du SUAPS ou reportez-vous au Guide de l'étudiant p. 42.

SUAPS

Campus Censier
Bureau 12 - RDC - Bât A
13 rue Santeuil
75005 Paris

Tél : 01 45 87 40 63

suaps@univ-paris3.fr

www.univ-paris3.fr/suaps

www.sport-u.com



VIE SOCIALE ET ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS

Bureau de la Vie Étudiante (BVE)

Le Bureau de la Vie Étudiante est par excellence le lieu d'accueil des étudiants, auxquels il propose :

- des réponses à toutes les questions que vous vous posez sur la vie universitaire
- une aide au montage de projets culturels, citoyens et humanitaires, en vue d'obtenir une subvention du « Fonds de Solidarité et D'Initiative Étudiante » (FSDIE)
- des explications sur la création d'une association et les formalités à accomplir.

C'est pourquoi si vous avez des questions, si vous souhaitez vous investir au sein d'une association ou en créer une, si vous voulez connaître les prochains événements de la vie étudiante, ou encore rencontrer un élu étudiant, n'hésitez pas à passer au BVE.

Bureau de la Vie Étudiante

13 rue Santeuil

Bureau 13 - RDC - Bât B

Tél : 01 45 87 79 80 / 48 79

bve@univ-paris3.fr

Une Maison des initiatives étudiantes (MIE)

Elle a été mise en place par la ville de Paris. Elle soutient et accompagne les initiatives des étudiants sur le territoire parisien en leur proposant de multiples services : domiciliation d'associations, salles de réunions et de répétitions, programmes de formation, galerie, centre de documentation...

Maison des initiatives étudiantes

50 rue des Tournelles

75003 Paris

Tél : 01 49 96 65 30

www.paris.fr

LOGEMENTS ET ADRESSES UTILES

Logements temporaires

Etablissement	Coordonnées	Observations
BVJ Quartier Latin 44 rue des Bernardins 75005 Paris	Tél : 00 33 1 43 29 34 80 bvj@wanadoo.fr http : //www.bvjhotel.com	30 à 49€/lit petit déjeuner inclus
BVJ Louvre 20 rue J.J. Rousseau 75001 Paris	Tél : 00 33 1 53 00 90 90 bvj@wanadoo.fr http : //www.bvjhotel.com	30 € à 35€ /lit petit-déjeuner inclus
Centre Maurice Ravel 6 avenue Maurice Ravel 75012 Paris	Tél : 00 33 1 43 58 96 00 www.cisp.fr	A partir de 23,30€/pers
Centre Kellerman 17 boulevard Kellermann 75013 Paris	Tél : 00 33 1 43 58 96 00 www.cisp.fr	A partir de 23,30€/pers
Foyer International d'Accueil à Paris 30 rue Cabanis 75014 Paris	Tél : 00 33 1 43 13 17 00 www.fiap-paris.org	à partir de 35€/pers petit déjeuner inclus
Ethic Etapes Résidence Internationale de Paris 44 rue Louis Lumières 75020 Paris	Tél : 00 33 1 40 31 45 45 info@ethic-etapes.fr www.ethic-etapes.fr	chambre seule : 55 €/pers chambre double : 90 €/pers petit-déjeuner inclus
Fédération Unie des Auberges de Jeunesse 27 rue Pajol 75018 Paris	Tél : 00 33 1 40 38 87 90 fuaj@fuaj.org www.fuaj.org	29,50€/pers petit déjeuner inclus

ORGANISMES ET SITES GÉRANT LE LOGEMENT ÉTUDIANT À PARIS

Office d'Accueil et de Services Étudiants (OSE)

11 rue Serpente - 75006 Paris
(M° Saint-Michel ou Cluny la Sorbonne)

Tél : 01 55 42 80 80

www.leclubetudiant.com

Les résidences privées (Estudines, Lauréades, Adèle, etc.)

Il s'agit pour l'essentiel de logements meublés dans des résidences dotées de services « para-hôteliers ». Comparez les prix avant de vous décider.

FOYERS

Les prix indiqués dans ce document sont donnés à titre indicatif

F filles seulement, **H** jeunes hommes seulement, **M** mixte

P pension complète, **DP** demi-pension (petit déjeuner et repas du soir)

<p>Foyer Thérèse Chappuis (39 places) 52 rue Vaneau - 75007 PARIS Tél : 00 33 1 53 63 26 30 Courriel : foyer@theresechappuis.fr Foyer catholique F, 18 à 22 ans, étudiantes Chambre individuelle : 655€ à 730€ / mois Chambre double : 570€ à 635€ / mois</p>	<p>Foyer International la Vigie (153 places) 7 rue Poulletier - 75004 PARIS (Pont Marie) Tél : 00 33 1 46 33 33 98 F 18/25ans, étudiantes et travailleuses, DP Chambre simple pour étudiante : 700€, double : 559€/mois Pour travailleuse (20h de travail/semaine) : chambre simple : 617€, chambre double : 488€/mois Demande de dossier par mail : foyers@lavigie.asso.fr</p>
<p>Foyer des Feuillantines (77 places) 12 rue des Feuillantines - 75005 PARIS (Luxembourg) Tél : 00 33 1 40 51 32 00 F, + 18 ans Chambre : 450€/mois Plus d'informations sur marjolin.canalblog.com</p>	<p>Foyer Franco-Libanais (60 places) 15 rue d'Ulm 75005 PARIS Tél : 00 33 1 43 29 47 60 Courriel : secretariatffl@gmail.com H, étudiants de 18 à 25 ans, restaurant collectif Chambre individuelle : 495€ à 655€ / mois Studio : 760€ à 800€ / mois</p>

<p>Foyer Ste-Geneviève (32 places) 65 rue du Cardinal Lemoine - 75005 PARIS (Cardinal Lemoine) Tél : 00 33 1 43 54 11 41 F 18/20 ans, DP, 655€/mois</p>	<p>Fondation Léonie Chaptal (15 places) 19 rue Jean Lurçat - 95200 SARCELLES Tél : 00 33 1 39 90 58 45 M + 18 ans Chambre individuelle : 360€/ mois avec petit-déj.</p>
<p>Institut Serviam (93 places) 20 rue Gay Lussac - 75005 PARIS (Luxembourg) Tél : 00 33 1 42 34 95 90 Courriel : foyerserviam@wanadoo.fr http://foyer.catho.serviam.free.fr F 18/25 ans, P repas servis du lundi au samedi soir Chambre simple : 1010€, double : 900€</p>	<p>Foyer International des Etudiantes (124 places) 93 bld Saint Michel - 75005 PARIS (Luxembourg) Tél : 00 33 1 43 54 49 63 Courriel : infos@fie.fr http://www.fie.fr F 18/25 ans, Chambre simple : 600€, double : 415€ / mois</p>
<p>Maison de la Providence (55 places) 13 rue du Regard - 75006 PARIS Tél : 00 33 1 45 49 87 00 Courriel : providence83@wanadoo.fr http://monsie.wanadoo.fr/antonines F, + de 18 ans Chambre de 590€ à 800€/mois selon la taille + 25€ de charges et 15€ internet.</p>	<p>Palais de la Femme 94 rue de Charonne - 75011 PARIS Tél : 00 33 1 46 59 30 00 Courriel : palais@palaisdelafemme.fr</p>
<p>Foyer des Dominicaines 10 rue de Condé - 75006 PARIS Tél : 00 33 1 43 29 91 62 F étudiantes 18/22 ans Chambre simple : 960€, double : 840€/mois</p>	<p>Foyer l'Étape 20 bd. Voltaire - 75011 PARIS Tél : 00 33 1 47 00 59 99 F</p>
<p>Foyer Cherche-Midi (39 places) 44 rue du Cherche-Midi - 75006 PARIS Tél : 00 33 1 45 48 15 05 Courriel : contact@foyer44.fr http://www.foyer44cherchemidi.com F, étudiantes de 18 à 23 ans Chambre simple : 450€, chambre double : 370€</p>	<p>Foyer la Maison 36 rue de Montparnasse - 75006 PARIS Tél. : 00 33 1 53 63 85 15 www.foyerlamaison.asso.fr/ F, 17 à 22 ans, P Chambre individuelle : 772€ à 990€ Chambre double : 730€</p>

<p>Maison d'étudiantes « Jeanne d'Arc » 21 rue du Général Bertrand - 75007 PARIS Tél : 00 33 1 40 61 40 00 F</p>	<p>Foyer les Francs-Bourgeois 21 rue Saint-Antoine - 75004 PARIS Tél : 00 33 1 42 77 95 02 H</p>
<p>Foyer de l'Union Chrétienne « Résidence Naples » (123 places) 22 rue de Naples - 75008 PARIS Tél : 00 33 1 53 04 37 47 Courriel : naples@ucjf.net http://www.ucjf.net M, jeunes de 18 à 25 ans Chambre simples à triples : de 410€ à 530€ / mois</p>	<p>Foyer de l'Union Chrétienne « Résidence Anne-Marie Veder » (94 places) 168 rue Blomet - 75015 PARIS Tél : 00 33 1 53 68 78 30 Courriel : veder@ucjf.net http://www.ucjf.net M, jeunes de 18 à 25 ans Chambre simples à double : 460€ à 550€ / mois</p>
<p>Union Chrétienne des Jeunes Gens de Paris (46 places) 14 rue de Trévisse - 75009 PARIS Tél : 00 33 1 47 70 90 94 H étudiants de 18 à 25 ans Préinscription sur http://ymca-paris.fr/ Chambre double : 395€/mois, individuelle : de 450€ à 505€ / mois.</p>	<p>Foyer « La Ruche » 8 rue Alexandre Parodi - 75010 PARIS Tél : 00 33 1 46 07 71 38 F</p>

RÉSIDENCES ÉTUDIANTES

www.ciup.fr/devenir_resident

www.adele.org

www.aljt.com/index.html

www.estudines.fr

www.fac-habitat.com

www.univercity.fr

www.icade-immobilier.com

SITES DE LOCATION ET COLOCATION

www.accueil-international-universitaire.com

www.apartager.com

www.colocation.fr

www.kel-koloc.com

www.locaflat.com

www.mapiaule.com

www.seloger.com

www.parisetudiant.com

www.capcampus.com

RESTAURANTS UNIVERSITAIRES À PARIS

RESTAURANTS	ADRESSES	METRO
BICHAT	16 rue Henri Huchard - 18 ^{ème}	Porte de St Ouen
BOULOGNE	71 avenue E. Vaillant - 92100 Boulogne	Marcel-Sembat
BULLIER	39 avenue G. Bernanos - 5 ^{ème}	Port Royal
CENSIER	31 rue G. Saint Hilaire - 5 ^{ème}	Censier Daubenton
CHATELET	10 rue Jean Calvin - 5 ^{ème}	Censier Daubenton
CITEAUX	45 boulevard Diderot - 12 ^{ème}	Gare de Lyon
CUVIER	8 bis rue Cuvier - 5 ^{ème}	Jussieu
DAUPHINE	2 boulevard Lannes - 16 ^{ème}	Porte Dauphine
HALLE AUX FARINES	Université Paris 7 - Denis Diderot - 13 ^{ème}	Bibliothèque François Mitterrand
IUT DESCARTES	143 avenue de Versailles - 16 ^{ème}	Chardon Lagache
MABILLON	3 rue Mabillon - 6 ^{ème}	Mabillon
MAZET	5-5 bis, rue Mazet - 6 ^{ème}	Odéon
RABELAIS	2 avenue Porte de Clignancourt - 18 ^{ème}	Clignancourt
TOLBIAC	17 rue de Tolbiac - 13 ^{ème}	Bibliothèque François Mitterrand

NUMÉROS D'URGENCE

SAMU (urgences médicales graves)	15
Police secours	17
Pompiers	18
Appel d'urgence européen	112
Centre Anti-Poisons Hôpital Fernand-Widal 200 rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris	01 40 05 48 48
Brûlures graves Hôpital Foch 40 rue Worth 92150 Suresnes	01 46 25 24 96
Drogue info Service	08 00 23 13 13
SIDA info Service	08 00 84 08 00
Pharmacie ouverte jour et nuit 84 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris	01 45 62 02 41
SOS Médecins	01 47 07 77 77
SOS Dentaire	01 43 37 51 00

LES SITES DE LA SORBONNE NOUVELLE

1 CENSIER / BIÈVRE

Campus Censier
Centre Bièvre



2 SORBONNE / MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE

Bibliothèque Sainte-Barbe
Bibliothèque Sainte-Genève
Boutique des Cahiers (Presses Sorbonne Nouvelle)
Institut de Linguistique et Phonétique Générales et Appliquées (ILPGA)
Institut du Monde Anglophone
Maison de la Recherche
Sorbonne

3 ESIT

École Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs

4 IHEAL

Institut des Hautes Études de l'Amérique Latine

CALENDRIER 2015-2016

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER
1 M	1 J	1 D	1 M	1 V	1 L
2 M	2 V 2	2 L	2 M	2 S	2 M
3 J	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M
4 V	4 D	4 M	4 V 10	4 L	4 J
5 S	5 L	5 J	5 S	5 M	5 V
6 D	6 M	6 V 6	6 D	6 M Examens de fin du 1^{er} semestre	6 S
7 L	7 M	7 S	7 L	7 J	7 D
8 M Accueil	8 J	8 D	8 M	8 V	8 L
9 M	9 V 3	9 L	9 M	9 S	9 M
10 J Accueil et IP du 1^{er} semestre	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M
11 V	11 D	11 M Férié	11 V 11	11 L	11 J
12 S	12 L	12 J	12 S	12 M	12 V
13 D	13 M	13 V 7	13 D	13 M IP du 2nd semestre	13 S
14 L	14 M	14 S	14 L	14 J	14 D
15 M	15 J	15 D	15 M	15 V	15 L
16 M Accueil et IP du 1^{er} semestre	16 V 4	16 L	16 M	16 S	16 M
17 J	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M
18 JV	18 D	18 M	18 V 12	18 L	18 J
19 S	19 L	19 J	19 S	19 M	19 V
20 D	20 M	20 F 8	20 D	20 M	20 S
21 L	21 M	21 S	21 L	21 J	21 D
22 M	22 J	22 D	22 M	22 V	22 L
23 M	23 V 5	23 L	23 M	23 S 1	23 M
24 J	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M
25 V 1	25 D	25 M	25 V Fermeture de fin d'année	25 L	25 J
26 S	26 L	26 J	26 S	26 M	26 V
27 D	27 M Congés et dispositif pédagogique de soutien	27 V 9	27 D	27 M	27 S
28 L	28 M	28 S	28 L	28 J	28 D
29 M	29 J	29 D	29 M	29 V	29 L
30 M	30 V 2	30 L	30 M	30 S	
	31 S		31 J	31 D	

FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
3	1 M	1 V	1 D	1 M	1 V Rattrapage S1 - S2
	2 M	2 S	2 L	2 J	2 S Rattrapage S1 - S2
	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D
	4 V	4 L	4 M	4 S	4 L Rattrapage S1 - S2
	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M Rattrapage S1 - S2
	6 D	6 M	6 V	6 L	6 M
4	7 L	7 J	7 S	7 M	7 J
	8 M	8 V	8 D	8 M	8 V
	9 M	9 S	9 L	9 J	9 S
	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D
	11 V	11 L	11 M	11 S	11 L
	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M Jurys
5	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M
	14 L	14 J	14 S	14 M	14 J Férié
	15 M	15 V	15 D	15 M	15 V
	16 M	16 S	16 L	16 J	16 S
	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D
	18 V	18 L	18 M	18 S	18 L
6	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M
	20 D	20 M	20 V	20 L	20 L Rattrapage S1 - S2
	21 L	21 J	21 S	21 M	21 M Rattrapage S1 - S2
	22 M	22 V	22 D	22 M	22 M Rattrapage S1 - S2
	23 M	23 S	23 L	23 J	23 J Rattrapage S1 - S2
	24 J	24 D	24 M	24 V	24 V Rattrapage S1 - S2
7	25 V	25 L	25 M	25 S	25 S
	26 S	26 M	26 J	26 D	26 D
	27 D	27 M	27 V	27 L	27 L Rattrapage S1 - S2
	28 L	28 J	28 S	28 M	28 M Rattrapage S1 - S2
	29 M	29 V	29 D	29 M	29 M Rattrapage S1 - S2
	30 M	30 S	30 L	30 J	30 J
8	31 J	31 M	31 M		

- Accueil des étudiants et inscriptions pédagogiques (selon calendrier de chaque formation)
- Semaines de cours
- Semaines hors cours
- Examens
- Jurys

LEXIQUE

BU	Bibliothèque Universitaire
CC	Contrôle Continu
CM	Cours Magistral (amphithéâtre)
Composante	: Toute structure au sein de l'université - UFR, département, institut, etc. - qui organise l'enseignement dans le cadre d'un champ disciplinaire
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
DALF	Diplôme Approfondi de Langue Française
DBU	: Direction des Bibliothèques Universitaires
Diplômes d'université	: Diplômes non nationaux, reconnus seulement par l'université qui les délivre
Double cursus	: Inscription à deux diplômes différents
DUEF	Diplôme Universitaire d'Études Françaises
DULF	Diplôme Universitaire de Langue Française
EC	Élément Constitutif, sous-partie de l'UE
ECTS	European Credit Transfer System (Système européen de Transfert de Crédits)
EX	Examen final
FLE	Français Langue Étrangère
LMD	Licence / Master / Doctorat
SIO	Service d'Information et d'Orientation
SRT	Service de la Recherche et des Thèses
TCF	Test de Connaissance du Français
TD - Travaux dirigés	: Cours à effectif réduit. Assiduité obligatoire
TEF	Test d'Évaluation du Français
TOEFL	Test Of English as a Foreign Language
UE	Unités d'Enseignement. Elles constituent des regroupements cohérents d'enseignements dispensés sous forme de cours et de travaux dirigés
UFR	Unité de Formation et de Recherche



Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3



@SorbonneParis3

@RechercheParis3

www.univ-paris3.fr

